

5,5 MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS POUR L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE EN 2026

FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS : 1,2 Mds €

GESTION DÉLÉGUÉE : 762 M€

Gestion déléguée = 85 établissements / 185

Marchés publics : 511 M€

Partenariats public-privé : 251 M€

(dont 66M€ = dettes/intérêts)

PPP = 14 établissements / 185 et 15% de la population détenue

GESTION PUBLIQUE : 237 M€

- Énergie/frais de personnel : 102 M€
- Hébergement/restauration : 76 M€
- Maintenance : 37 M€
- Transport : 22 M€

DÉPENSES TRANSVERSES : 202 M€

- Travaux d'entretien/sécurisation : 130 M€
- Rémunération du travail au service général : 51 M€
- Rénovation des bâtiments les plus vétustes : 21 M€

375 M€
(investissements : 465 M€)

CONSTRUCTION DE NOUVELLES PLACES DE PRISON

185 M€

FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS

(DGAP/Disp/Spip/Énap)

83 M€

DÉPENSES DE SÉCURISATION⁽¹⁾

72 M€

ACCOMPAGNEMENT ET RÉINSERTION DES PERSONNES DÉTENUES⁽²⁾

- Travail (hors service général) et insertion professionnelle (hors financements régionaux) : 30,5 M€
- Autres dépenses de réinsertion (activités sportives, culturelles, etc.) : 19,8 M€
- Lutte contre la pauvreté : 8 M€

- Subventions aux associations : 7 M€
- Santé (Kanaky/Mayotte/Polynésie française) : 4,8 M€
- Enseignement : 1,4 M€ (hors compétence Éducation nationale)

52 M€

AMÉNAGEMENTS DE PEINE ET ALTERNATIVES⁽²⁾

- 38,2 M€ : surveillance électronique (DDSE/BAR)
- 13,8 M€ : placement à l'extérieur

Évolution 2023-2026 :

Population détenue (au 1^{er} janvier) : + 19 %

(1) Dépenses sécurisation/surveillance : + 25 %

(2) Dépenses accompagnement/réinsertion : - 11 %

RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS : 3,6 Mds €

Surveillance⁽¹⁾ : 2,9 Mds €
(35 879 agents)

Insertion et probation⁽²⁾ : 368 M€
(5 845 agents)

Fonctions supports : 292 M€
(4 571 agents)

(hors échelle)

Source : Ministère de la Justice, projet annuel de performances du programme 107, annexé au projet de loi de finances pour 2026. À noter que des amendements finaux ont réduit ce budget d'environ 46 M€, sans que les lignes concernées soient précisées (cette diminution n'affectant toutefois pas la rémunération des personnels).